

**Attestation des Commissaires aux comptes sur
les informations communiquées dans le cadre de
l'article L. 225-115 4° du code de commerce relatif au
montant global des rémunérations versées aux
personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le
30 septembre 2025**

Assemblée Générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2025

Aramis Group SA
Société Anonyme
au capital 1 657 133,42 €
23 avenue Aristide Briand
94110 Arcueil

Grant Thornton
Commissaire aux comptes
29 rue du Pont
92200 Neuilly sur Seine

Atrium
Commissaire aux comptes
3 place des Victoires
75001 Paris

Attestation des Commissaires aux comptes sur les informations
communiquées dans le cadre de l'article L. 225-115 4° du code
de commerce relatif au montant global des rémunérations
versées aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice
clos le 30 septembre 2025

Aramis Group

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2025

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en application de l'article L. 225-115 4° du code de commerce, nous avons établi la présente attestation sur les informations relatives au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 30 septembre 2025, figurant dans le document ci-joint.

Ces informations ont été établies sous la responsabilité de votre Président du conseil d'administration. Il nous appartient d'attester ces informations.

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué un audit des comptes annuels de votre société pour l'exercice clos le 30 septembre 2025. Notre audit, effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France, avait pour objectif d'exprimer une opinion sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, et non pas sur des éléments spécifiques de ces comptes utilisés pour la détermination du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées. Par conséquent, nous n'avons pas effectué nos tests d'audit et nos sondages dans cet objectif et nous n'exprimons aucune opinion sur ces éléments pris isolément.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences, qui ne constituent ni un audit ni un examen limité, ont consisté à effectuer les rapprochements nécessaires entre le montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées et la comptabilité dont il est issu et vérifier qu'il concorde avec les éléments ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2025.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées figurant dans le document joint et s'élevant à 1 453 166 euros avec la comptabilité ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2025.

La présente attestation tient lieu de certification de l'exactitude du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées au sens de l'article L. 225-115 4° du code de commerce.

Neuilly-sur-Seine et Paris, le 18 décembre 2025

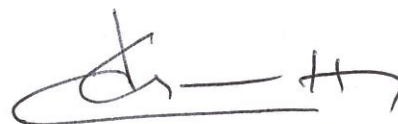
Les Commissaires aux comptes

Grant Thornton
Membre français de Grant Thornton International

A stylized, handwritten signature in dark ink, consisting of a large, flowing 'P' followed by several loops and a final vertical stroke.

Pascal Leclerc
Associé

Atrium

A handwritten signature in dark ink, featuring a large, stylized 'J' followed by a horizontal line and a final flourish.

Jérôme Giannetti
Associé



ARAMIS GROUP SA
23 avenue Aristide Briand
94110 Arcueil
France

Arcueil, le 30 octobre 2025

**ATTESTATION DES REMUNERATIONS PREVUE A L'ARTICLE L.225-115-4° DU
CODE DE COMMERCE :
MONTANT GLOBAL DES REMUNERATIONS VERSEES AUX 5 PERSONNES LES
MIEUX REMUNEREES**

Le montant global des rémunérations et avantages en nature versés aux 5 personnes les mieux rémunérées pendant l'exercice clos le 30 septembre 2025 s'élève à 1 453 166 euros (un million quatre cent cinquante-trois mille cent soixante-six euros).

M. Guillaume PAOLI
Directeur Général délégué

Signé par :

4E61C53CDED7460...